



## LE PETIT DROMADAIRE

Communiqué de la Mairie



### Listes électorales

Pour être effectives au 1<sup>er</sup> janvier 2009, les inscriptions sur les listes électorales doivent être demandées en mairie, aux heures d'ouvertures, **avant le 31 décembre 2008**.

(Il est rappelé que, en juin 2009, nous aurons à renouveler nos représentants au parlement européen).

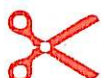


### A.D.S.L.

#### ENQUETE SUR LE FONCTIONNEMENT D'INTERNET

Suite à des remarques émises par certains habitants sur divers dysfonctionnements de leur ligne ADSL, ce questionnaire vous est adressé pour permettre de cerner les problèmes rencontrés afin de tenter d'intervenir de manière efficace auprès des services concernés.

Nous vous remercions pour le temps que vous voudrez bien consacrer à ce questionnaire que vous voudrez bien déposer dans la boîte aux lettres de la mairie, ou par courrier électronique ([mairie.drom@wanadoo.fr](mailto:mairie.drom@wanadoo.fr))



#### Renseignements sur l'utilisateur

- Vous êtes :  
Un particulier                       une entreprise                       Autre
- Vous disposez d'un abonnement ADSL :  
512 ko                       1 Méga                       >1 Méga
- Vous résidez (nom de la voie) : .....

#### Problèmes rencontrés dans l'utilisation de votre ligne ADSL :

- Rencontrez-vous des difficultés de connexion ?  
Souvent                       Parfois                       Jamais
- Lorsque vous êtes en ligne, êtes-vous confrontés à des déconnexions ?  
Souvent                       Parfois                       Jamais
- Que pensez-vous de la vitesse de navigation ?  
Très satisfaisante                       Satisfaisante                       Insuffisante                       Très insuffisante
- Avez-vous des difficultés pour envoyer et recevoir des mails avec pièces jointes importantes ?  
Oui                       Non
- Avez-vous constaté ces derniers mois une détérioration du fonctionnement de votre ligne ?  
Oui                       Non

## Déviation

Les travaux de ligne T.G.V. Bourg en Bresse – Genève occasionnent d'importants aménagements, et les « passages à niveau » n'échappent pas à des phases de travaux nécessitant une interruption de la circulation routière. Ainsi, le passage sur la Départementale 81, situé entre Ramasse et la Départementale 81 b (de Ceyzériat à Villereversure) sera fermé pendant plusieurs jours, probablement sur les premières semaines de janvier 2009. A cette occasion, la circulation arrivant par Drom (en direction de Villereversure par Ramasse) sera déviée en direction de Simandre sur Suran. Des panneaux sont déjà mis en place depuis quelques jours (occultés ou non visibles depuis la route): il seront positionnés pour être opérationnels le moment venu.



## Espace jeunes



## Programmation début 2009

* Mercredi 07 janvier	13 H 30 / 17 H 30	Découverte du tribunal (audience)	
* Samedi 10 janvier	14 H 00 / 18 H 00	Laser game	12 €
* Mercredi 14 janvier	13 H 30 / 17 H 30	Fabrication d'un mobile en argile	1 €
* Samedi 17 Janvier	13 H 00 / 18 H 00	Luge au Plan d'Otonne	3 €
* Mercredi 22 Janvier	19 H 00 / 23 H 00	Match JL Bourg/ Le Portel	12 €
* Mercredi 28 Janvier	13 H 30 / 17 H 30	Préparation du camp à Matabief	
* Samedi 31 Janvier	19 H 00 / 23 H 00	Soirée Raclette/ Vidéo	3 €
* Mercredi 4 Février		Suite mobile en argile	

Contact : Aline au 06.74.72.99.22 - Fax 04.74.32.65.54 - [aline.perret@sauvegarde01.fr](mailto:aline.perret@sauvegarde01.fr)

Inscription Annuelle: 10€ - Chèques vacances et Bons loisirs jeunes acceptés



## Objets radioactifs

Si l'utilisation et l'élimination de sources radioactives sont aujourd'hui contrôlées par les pouvoirs publics, cela n'a pas toujours été le cas. Des objets radioactifs, parfois très anciens, peuvent être présents dans notre environnement sans que nous en soyons conscients : le joli minéral sur l'étagère, la curieuse fontaine au radium achetée dans une farfouille ou même le vieux réveil luminescent ! Des particuliers collectionneurs ou héritiers de membres de certaines professions (corps médical ou enseignant, armée, aviation, transmissions) peuvent détenir chez eux de tels objets dont un grand nombre ont été créés dans les années de l'entre deux guerres ; leur grande majorité n'a pas d'impact sur la santé de leurs détenteurs. Pourtant, si beaucoup ne présentent pas de risque immédiat (anciens objets d'horlogerie non cassés), certains doivent faire l'objet de précautions pour être conservés et manipulés (minéraux de collection) et d'autres peuvent présenter un risque sanitaire plus élevé (particulièrement les « Orum », objets au radium à usage médical) : il est alors souhaitable de s'en débarrasser.

L'ANDRA (Agence Nationale pour la gestion des Déchets RAdioactifs) est chargée de la collecte et l'élimination de ces objets (gratuitement, la plupart du temps).



Des informations sont disponibles auprès de l'ANDRA : [www.andra.fr](http://www.andra.fr) ; au 01.46.11.83.27 ; [collecte-dechets@andra.fr](mailto:collecte-dechets@andra.fr) ou de l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire) : [www.irsn.org](http://www.irsn.org) ). Un guide pratique peut aussi être consulté en mairie, aux heures habituelles d'ouverture.

## Recensement

L'agent recenseur de Drom pour le recensement 2009 vient d'être désigné : Marie-Thérèse GENIN a accepté cette mission. Elle sera identifiable grâce à sa carte officielle tricolore avec sa photographie et la signature du Maire. **A partir du 15 janvier 2009**, elle viendra déposer à votre domicile les documents suivants :



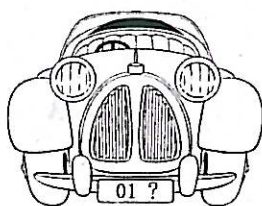
- \* une feuille de logement,
- \* un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé,
- \* une notice explicative sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser.



Pour remplir ces questionnaires, Marie Thérèse GENIN pourra aider les personnes qui se sentent moins sûres, ou qui ont des questions particulières. Elle les récupérera lorsque ceux-ci seront remplis. Si vous êtes souvent absent de votre domicile, vous pouvez déposer directement vos questionnaires remplis, sous enveloppe fermée, à la mairie.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la mairie, aux heures d'ouverture, au 04.74.30.67.48., ou : [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

## « S.I.V. » (... suite !)



Le calendrier de la mise en place du **nouveau système d'immatriculation des véhicules**, (« S.I.V. », voir Petit Dromadaire N° 85, du 4 décembre 2008) est modifié avec une prise d'effet :

- \* à partir du **15 avril 2009** pour les véhicules neufs ;
- \* à partir du **15 juin 2009** pour les véhicules d'occasion ;
- \* à partir du **15 septembre** pour toutes les autres opérations

Les **cyclomoteurs** seront repris dans le nouveau système à partir du **15 avril 2009** ; ceux **actuellement non immatriculés** auront jusqu'au **1er janvier 2010** pour se faire immatriculer dans le S.I.V.



# Recensement de la population

## Enquête de recensement de 2009

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Cette année, comme toutes les personnes résidant dans notre commune, **vous allez être recensé(e)**.

Le recensement se déroulera du **15 janvier au 14 février 2009**. Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle et il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil.

**Votre participation est essentielle** : le recensement de la population fournit la population de la France et de ses communes ainsi que des statistiques sur les logements, les habitants et leurs caractéristiques : âges, professions exercées, transports utilisés, déplacements quotidiens... Il permet ainsi de mieux comprendre l'évolution de notre pays, comme de notre commune. **C'est pourquoi la loi rend obligatoire la réponse à cette enquête.**

Vos réponses resteront **confidentielles**. Elles sont protégées par la loi. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre maire

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, et en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire. Les réponses sont protégées par le secret statistique et destinées à l'élaboration de statistiques sur la population et les logements.

**Visa n° 2009A001EC** du ministre chargé de l'Économie, valable de 2009 à 2013.

En application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, l'enquête de recensement est placée sous la responsabilité de l'Insee et des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée garantit aux personnes enquêtées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'Insee.

Imprimé n° 40  
Communes de moins  
de 10 000 habitants

08002253 1

IMPRIMERIE NATIONALE



Papier recyclé  
100 %

